INTÉGRER
LA PERSPECTIVE DES GENRES DANS LES OPÉRATIONS

Un aide-mémoire sur les questions de genre pour les **Forces armées canadiennes**

Défense nationale National Defence

Canada

© Sa Majesté la Reine, représentée par le ministre de la Défense nationale, 2019
Publication de l'État-major interarmées stratégique, Forces armées canadiennes, 2019

TABLE DES MATIÈRES

NOTE DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE 2

INTRODUCTION 4

INTÉGRER LA PERSPECTIVE DES GENRES 8

Intégrer la perspective des genres en...
Posant les bonnes questions 10

Intégrer la perspective des genres à...
Tous les niveaux 11

Intégrer la perspective des genres au moyen de...
L'analyse comparative entre les sexes plus 13

Intégrer la perspective des genres au moyen du...
Processus de planification opérationnelle 15

Intégrer la perspective des genres au moyen d'une...
Fonction d'état-major 22

EN RÉSUMÉ 34

ACRONYMES 36

RÉFÉRENCES 37

NOTE DU **CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE**

Les membres des Forces armées canadiennes (FAC) évoluent dans un environnement de conflit moderne d'une complexité sans précédent. Notre devoir consiste à l'emporter dans des espaces de combat multidimensionnels, tout en cherchant à réduire au minimum les torts causés dans ces zones d'opérations.

Afin d'accomplir notre mission au cours des opérations, nous devons **comprendre** ces conflits, c'est-à-dire leurs causes, leurs facteurs déterminants et les menaces qui pèsent sur différents groupes dans la zone d'opérations. Ce degré de compréhension est nécessaire à chaque étape d'une opération : depuis l'évaluation jusqu'à l'exécution, en passant par la planification. À mesure que les menaces ou les situations évoluent en fonction de nos actions, nous devons constamment modifier notre approche.

Je publie cet *Aide-mémoire sur les questions de genre* pour **aider** tous les membres des FAC à intégrer dans les opérations la perspective des genres et les principes de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). Je précise que l'ACS+ ne se rapporte pas uniquement à l'égalité hommes-femmes : cette approche peut s'appliquer aux situations mettant en cause des enfants, des hommes en âge de combattre, ou tout autre groupe particulier subissant des menaces palpables dans une zone d'opérations.

Le respect de ces principes est essentiel au succès de la mission au cours des opérations. Je m'attends à ce que chaque membre des Forces armées canadiennes les prenne en considération et les applique dans le contexte de ses fonctions et de ses responsabilités.

J.H. Vance
Général
Chef d'état-major de la défense

INTRODUCTION

En 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté sa résolution 1325 (RCSNU), qui est passée à l'histoire comme étant le premier instrument de cet organisme à porter exclusivement sur les femmes et les filles vivant là où sévissent des conflits armés et à reconnaître que ces derniers ont des incidences différentes sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons.

La RCSNU 1325 précise que, dans une situation de conflit armé, il incombe aux pays de protéger les civils et que cet aspect doit être intégré dans la planification et l'exécution des opérations militaires. Reconnaître que les conflits armés ont des incidences différentes sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons et adapter ses actions en conséquence, c'est appliquer la « perspective des genres » aux opérations, aux politiques et aux programmes. La perspective des genres est un outil que l'on utilise pour mieux comprendre la société dans son ensemble.

DÉFINITIONS

Conseiller pour les questions de genre : Conseiller à temps plein pour l'intégration globale de la perspective des genres dans la planification, l'exécution et l'évaluation.

Point de liaison pour les questions de genre : Prodiguer des conseils à temps partiel pour l'intégration de la perspective des genres dans la planification, l'exécution et l'évaluation.

En janvier 2016, le chef d'état-major de la défense a demandé aux FAC de mettre pleinement en œuvre les mesures décrites dans le ***Plan d'action national du Canada pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité*** et d'intégrer les directives du gouvernement du Canada sur l'analyse comparative entre les sexes plus dans leur planification et leurs opérations.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a elle aussi publié une politique et des directives sur l'intégration de la perspective des genres dans la structure de ses forces et dans ses opérations. Dans son approche de la mise en œuvre de la RCSNU 1325 et de la perspective des genres, l'OTAN préconise la création d'un cadre de conseillers pour les questions de genre (CQG) qui seront appuyés par des points de liaison pour les questions de genre (PLQG) aux niveaux stratégique et opérationnel. Toutefois, l'intégration de la perspective des genres peut et doit être le fait du personnel à tous les paliers de la chaîne de commandement, sur les plans tant tactique que stratégique.

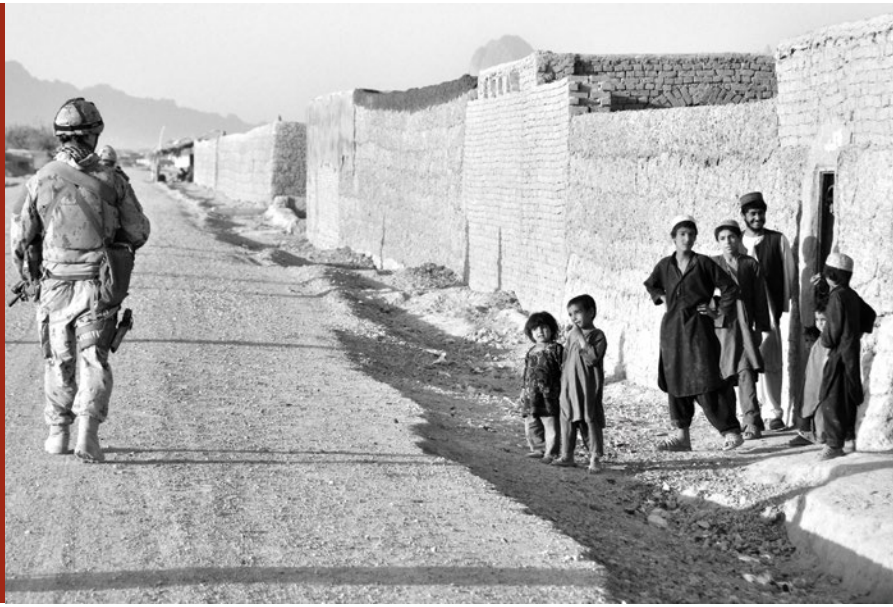

L'intégration de la perspective des genres dans l'évaluation, la planification et les opérations améliore la connaissance de l'environnement opérationnel et, par extension, la planification et le processus décisionnel. Elle renforce l'efficacité opérationnelle en élargissant les points de vue, en approfondissant la compréhension des cultures et en favorisant une compréhension accrue des effets des opérations des FAC. En outre, elle accentue la légitimité des opérations en faisant en sorte que les actions soient plus efficaces et conçues pour prévenir, éviter ou réduire au minimum les torts que pourraient subir les groupes vulnérables.

Beaucoup pensent à tort que l'intégration de la perspective des genres met uniquement l'accent sur les femmes et sur l'égalité entre elles et les hommes. Or, il ne s'agit pas d'une question touchant les femmes, mais plutôt d'une question liée aux droits de la personne. Intégrer la perspective des genres, c'est évaluer les répercussions qu'a sur les femmes, les hommes, les filles, les garçons et d'autres groupes divers toute action planifiée, y compris son application aux politiques liées aux opérations de paix, aux États fragiles et aux régions touchées par des conflits. Dans ces contextes, un examen rigoureux de la perspective des genres fournit des renseignements sur les rôles et les besoins de différents groupes de femmes, d'hommes, de filles et de garçons dans l'ensemble de la société, et il permet d'évaluer les conséquences éventuelles que les opérations des FAC auraient sur divers groupes.

L'*Aide-mémoire sur les questions de genre* vise à aider les membres des FAC à prendre en considération et à utiliser la perspective des genres pendant le processus de planification opérationnelle. Il convient de se servir de cet aide-mémoire parallèlement aux outils d'instruction reconnus et aux directives publiées par les FAC, le gouvernement du Canada et les sources internationales crédibles.

INTÉGRER LA PERSPECTIVE DES GENRES

Le genre est une question transversale qui touche de nombreux aspects de la société. Les concepts du genre sont essentiels pour en arriver à bien cerner la situation face à toute la gamme des enjeux sociaux, culturels, politiques et économiques propres à un contexte socioculturel donné. La compréhension de la perspective des genres permet aux personnes qui planifient les opérations d'y intégrer des considérations liées à la protection et à la participation des populations vulnérables, ce qui favorise une amélioration de l'efficacité opérationnelle.

DÉFINITIONS

Genre : Les attributs et les possibilités liés au fait d'être un homme ou une femme, et les relations entre femmes et hommes et garçons et filles. Le genre détermine ce que l'on attend d'une femme ou d'un homme, d'une fille ou d'un garçon et ce que l'on autorise et apprécie chez eux dans un contexte donné. Ces attributs, possibilités et relations sont *socialement construits* et sont appris à la faveur de processus de socialisation. Ils sont propres à un contexte en particulier et sont susceptibles de changer. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes, tant dans la sphère publique que privée, quant aux responsabilités assignées, aux activités entreprises, à l'accès aux ressources, au contrôle de celles-ci et aux possibilités de prendre des décisions. Le genre fait partie du grand contexte socioculturel. Il ne faut pas confondre genre et sexe.

Sexe : Les caractéristiques biologiques qui distinguent les hommes des femmes, par exemple l'anatomie et la physiologie.

Source : *Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres*

Intégrer la perspective des genres en...

Posant les bonnes questions

La réflexion critique pendant le processus de planification opérationnelle est la clé du succès de la mission. La collecte d'information approfondie et ciblée permet de prendre des décisions plus éclairées. Poser des questions précises, comme dans les exemples ci-dessous, permet de mieux comprendre les besoins de divers groupes.

NE PAS SE LIMITER À DEMANDER...	MAIS DEMANDER AUSSI...
Quels besoins/intérêts?	Les besoins/intérêts de qui?
Que font les gens?	Qui fait quoi?
Quelles ressources?	Les ressources de qui?
Combien y a-t-il d'hommes?	Quels hommes?
Combien y a-t-il de femmes?	Quelles femmes?
Qui est inclus?	Qui veut participer?
Qui parle?	Qui écoute-t-on?
Quelle mesure est nécessaire?	Quelle est la répercussion de l'action? Qui est touché?
Qu'est-ce qui a changé?	Quelles sont les répercussions du changement? Qui le changement touche-t-il?

Intégrer la perspective des genres à…

Tous les niveaux

L'intégration complète de la perspective des genres dans la planification et les opérations nécessite une intervention à tous les paliers de la planification. Tout comme ceux-ci s'appuient mutuellement pour définir les objectifs opérationnels, la perspective des genres est incluse à chaque palier pour renforcer sa contribution à ces objectifs.

AU PALIER POLITIQUE

Au palier politique, le gouvernement du Canada fixe les objectifs de la mission, le plus souvent dans le cadre d'une approche pangouvernementale, et il définit ainsi le mandat des FAC. En principe, ce mandat définira aussi dans ses grandes lignes la portée des activités appropriées liées au genre et le niveau d'interaction attendu avec les partenaires dans le cadre d'une opération donnée.

AU PALIER STRATÉGIQUE

Au palier stratégique, on définit les politiques et les lignes directrices initiales afin d'accomplir la mission et de parvenir au succès opérationnel pour atteindre les objectifs fixés au palier politique. Afin de garantir l'intégration de la perspective des genres dans le domaine stratégique, les FAC :

- comprendrons le conflit ou la crise, afin d'établir les conditions nécessaires pour que les considérations axées sur le genre soient prises en compte dans la mise sur pied des forces;
- évaluerons les menaces axées sur le genre et définirons les capacités voulues pour leur faire échec;
- mettrons à profit les facteurs liés au genre dans le cycle du renseignement;
- définirons les renseignements à fournir systématiquement sur le genre dans les rapports.

AU PALIER OPÉRATIONNEL

Au palier opérationnel, les grandes opérations sont planifiées, exécutées et maintenues en puissance pour que soient atteints les objectifs militaires stratégiques. Afin d'intégrer la perspective des genres dans le domaine stratégique, les FAC :

- assurerons la protection des civils et des groupes vulnérables désignés;
- soutiendrons les opérations d'information en mettant l'accent sur les facteurs liés au genre et en exécutant une analyse détaillée (analyse comparative entre les sexes plus) dans la zone d'opérations;
- établirons des rapports avec les forces de sécurité nationales et nous les appuierons;
- établirons des rapports et coordonnerons nos activités avec les entités pertinentes telles que d'autres ministères et organismes du gouvernement canadien, le pays hôte, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales;
- contrôlerons et vérifierons la mise en application des accords de paix existants.

AU PALIER TACTIQUE

C'est au palier tactique que les batailles et les engagements sont planifiés et exécutés. À ce palier, des interactions ont lieu avec d'autres acteurs, par exemple les forces ennemies, les civils dans l'espace de combat, le pays hôte et d'autres acteurs internationaux. L'adoption de la perspective des genres est donc essentielle. Pour faire en sorte que la perspective des genres soit adoptée au palier tactique, nous pouvons inclure des éléments tels que des activités de protection des civils, des patrouilles, des fonctions aux postes de contrôle routiers, le soutien fourni aux organismes d'aide humanitaire et l'aide aux forces de sécurité nationales. Surtout, il faut consulter la population locale (tant les femmes que les hommes) et les acteurs compétents de la société civile pour en arriver à comprendre davantage la situation locale.

Intégrer la perspective des genres au moyen de…

L'analyse comparative entre les sexes plus

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) est un outil analytique qu'utilise le gouvernement du Canada pour évaluer les éventuelles répercussions de ses politiques, programmes, ou initiatives sur divers groupes de femmes et d'hommes, de filles et de garçons en tenant compte du sexe des personnes et d'autres facteurs identitaires. Le signe « + » signifie que l'analyse va au-delà du genre pour comprendre l'examen d'autres facteurs identitaires qui se recoupent (tels que l'âge, le degré d'instruction, la langue, la géographie, la culture et le revenu).

Comme on peut le voir dans l'illustration ci-dessous, l'intersectionnalité de ces facteurs identitaires montre que le genre n'est qu'un facteur pouvant influer sur le rôle et l'identité d'une personne dans la société. Nous désignons l'ensemble de ces facteurs identitaires par l'expression « genre+ ».

INTERSECTIONNALITÉ

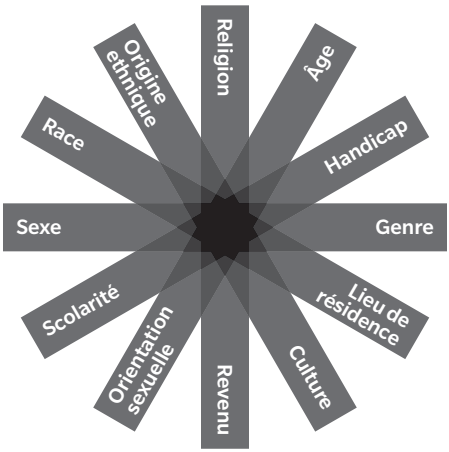

Source : *Adaptation d'une illustration produite par le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres*

Afin de comprendre les répercussions de ces rôles et de ces facteurs identitaires dans la zone géographique d'intérêt (la zone d'opérations), les responsables de l'ACS+ se fient à l'identification et à la collecte de données désagrégées sur le sexe qui décrivent la population locale. Ces renseignements sont présentés en fonction de groupes distincts de femmes, d'hommes, de garçons et de filles et, autant que possible, parallèlement à tout autre facteur identitaire intersectionnel pertinent. La synergie suscitée par ces renseignements est importante pour la qualité du processus ACS+ et elle est fondamentale aux tout premiers stades de l'analyse. La figure suivante illustre les étapes de base du processus ACS+.

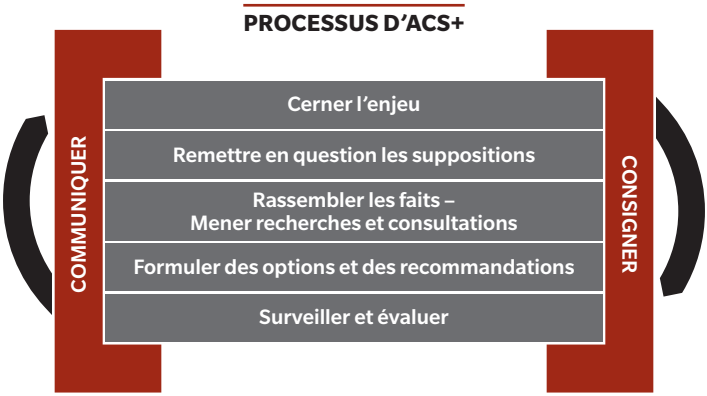

Source : *Adaptation d'une illustration produite par le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres*

Intégrer la perspective des genres au moyen du...

Processus de planification opérationnelle

Le tableau suivant montre comment adapter le Processus de planification opérationnelle des Forces armées canadiennes pour y intégrer la perspective des genres.

Ce n'est pas une liste exhaustive de questions ou de tâches, mais plutôt un point de départ pour que les planificateurs suscitent des idées au cours du processus de planification. Cet exercice a pour but d'exploiter à fond les structures et les outils existants pour intégrer la perspective des genres dans les FAC.

ÉTAPE 1 AMORCE

APERÇU

Préparez-vous en vue de l'analyse de la mission en repérant dans la Directive du Chef d'état-major de la défense toute tâche qui pourrait avoir un lien explicite ou implicite avec la dimension de « genre ».

Tout en menant l'analyse de la mission, sachez que les objectifs stratégiques peuvent changer en fonction de l'évolution des décisions politiques ou prises par la coalition.

QUESTIONS–GUIDES SUR L'INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DES GENRES

- Le gouvernement du Canada a-t-il publié une directive liée au genre qui s'appliquerait à ce pays ou à cette région?
- Des organisations internationales ont-elles publié des directives sur des points liés au genre qui influeraient sur la planification de l'opération, comme des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, des conventions internationales ou des documents afférents au droit humanitaire international?
- A-t-on examiné les objectifs stratégiques pour cerner tout facteur implicite ou explicite lié au genre?
- Avant la reconnaissance initiale, voyez s'il y a des considérations liées au genre dont il faut tenir compte. Après la reconnaissance initiale, d'autres considérations de cette nature ont-elles été formulées?

TÂCHES ÉVENTUELLES

- Désigner un CQG ou un PLQG qui appuiera le processus de planification.
- Préciser qu'il incombe à tous les planificateurs de prendre la perspective des genres en considération quand ils élaborent le PPO.
- Établir des rapports avec les personnes-ressources nécessaires qui influent sur la perspective des genres.
- Rassembler des outils de planification, par exemple des études sur le pays, des RCSNU, des conventions, des documents pertinents sur le droit humanitaire international, etc.
- Cerner et fournir au J2 des questions sur le genre pour orienter la préparation interarmées de l'environnement opérationnel fondée sur le renseignement (JIPOE).
- Inclure des considérations liées au genre dans le guide de planification du commandant, le cas échéant.
- Vérifier l'intention du commandant supérieur, l'état final qu'il vise et sa directive initiale dans le contexte de toute considération liée au genre (analyse de l'intention).
- Vérifier les besoins essentiels du commandant en information (BECI) relativement aux aspects liés au genre.

ÉTAPE 2 ORIENTATION – Définir l'environnement opérationnel

APERÇU

Les produits clés à ce stade-ci sont le guide de planification du commandant et la préparation interarmées de l'environnement opérationnel fondée sur le renseignement (JIPOE) (p. ex. la « connaissance de la situation – blanc »).

QUESTIONS–GUIDES SUR L'INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DES GENRES

- Comment l'opération touche-t-elle la population et comment celle-ci influe-t-elle sur l'opération? Quels sont les effets secondaires et tertiaires éventuels?
- Les données incluent-elles des facteurs démographiques qui se recoupent (p. ex. sexe, âge, religion, culture, ethnicité, éducation, géographie, etc.)?
- Quelles sont les lacunes au chapitre des données? Quel est le plan de collecte pour remédier à ces lacunes?
- La JIPOE a-t-elle amélioré la compréhension des facteurs socioculturels, y compris :
  - toute différence et toute inégalité entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons, tant dans la sphère publique que privée;
  - les rôles sociaux et les attentes de la société;
  - l'accès aux ressources et le contrôle de ces dernières;
  - les influences s'exerçant sur la prise de décisions et la possibilité d'en prendre.

TÂCHES ÉVENTUELLES

- Dans l'analyse des données, prendre en considération la perspective des genres tout au long de l'élaboration des modèles PMESII/ZSCOPE. À l'égard de chaque élément du modèle PMESII (Politique, Militaire, Économique, Social, Infrastructurel, Informationnel), analyser les facteurs suivants et adopter la perspective des genres :
  - **Z**ones – Limites tribales/religieuses, politiques;
  - **S**tructures – Endroits importants (lieux de culte, hôpitaux);

- **C**apacités – Capacité des autorités locales de remplir des fonctions/fournir des services clés (santé publique, sécurité, économie);
- **O**rganisations – Acteurs dans la zone d'opération, organisation non gouvernementale, tribus, médias;
- **P**ersonnes – Acteurs non militaires, p. ex. les chefs religieux, ouvriers, réfugiés, dirigeants municipaux, etc.
- **É**vénements – Activités régulières, cycliques, planifiées ou spontanées susceptibles d'influer sur les opérations militaires.

ÉTAPE 2 ORIENTATION – Parachever l'analyse de la mission

APERÇU

Parachever l'analyse des directives du commandant en ce qui concerne l'intention, la conception opérationnelle initiale, les tâches, les hypothèses et l'état final.

QUESTIONS-GUIDES SUR L'INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DES GENRES

- Quelles tâches (assignées ou implicites) ont-elles une dimension axée sur le genre?
- Comment l'opération/les tâches toucheront-elles différentes personnes dans la zone?
- Comment différentes personnes peuvent-elles influer sur les tâches? Quelles sont les menaces ou les possibilités dans la zone d'opération?

TÂCHES ÉVENTUELLES

- Veiller à ce que les besoins essentiels du commandant en information et les besoins prioritaires en renseignement comprennent des indicateurs d'alerte rapide sur les facteurs liés au genre, le cas échéant.
- Inclure des considérations clés sur le genre dans le guide de planification du commandant. Dans la directive du commandant, on peut aussi évoquer d'autres tâches liées au genre.

ÉTAPE 3 DÉFINITION DU PLAN D'ACTION

APERÇU

L'élaboration du plan d'action (PA) commence par un examen du guide de planification du commandant.

Cette étape fournit à l'état-major un cadre d'analyse (y compris la perspective des genres); l'ensemble des facteurs et des déductions sont alors pris en considération, et la viabilité des options est évaluée.

QUESTIONS–GUIDES SUR L'INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DES GENRES

- Y a-t-il des répercussions involontaires sur des groupes particuliers? Si tel est le cas, comment peut-on les atténuer?
- D'après les observations, peut-on tirer des conclusions logiques de chaque facteur examiné (en d'autres mots, les observations faites influent-elles sur la mission militaire)?
- A-t-on tenu compte de la notion de genre dans l'élaboration des règles d'engagement?
- Faut-il inclure des considérations relatives au genre dans les critères déterminant la conclusion du conflit?

TÂCHES ÉVENTUELLES

- L'état-major doit prendre en considération les facteurs liés au genre et les déductions en découlant qui présentent un intérêt pour l'opération.
- Dans ce processus itératif, il faut inclure les facteurs liés au genre que sont la zone d'opérations, les considérations politiques, les règles d'engagement, la logistique et les mouvements.
- Le cas échéant, l'exposé comprend une description à jour axée sur la connaissance de la situation – blanc et mettant en lumière tout changement important dans la dynamique sociale, en particulier l'existence de violence sexuelle et sexiste liée aux conflits (VSSLC).
- En élaborant l'ébauche du concept d'opérations à partir du PA choisi, prendre les questions de genre en considération dans les divers volets de la planification interne, par exemple ceux concernant la composition de la force, la capacité d'engagement, les communications, la logistique, l'équipement et le Code de conduite.

ÉTAPE 4 ÉLABORATION DU PLAN

APERÇU

Le concept d'opération énoncé à l'étape 3 détermine l'élaboration d'un plan ou d'un ordre d'opération qui sera ensuite diffusé auprès des formations et de l'état-major chargés de l'exécuter. Ce plan comprend des directives stratégiques sur les objectifs liés au genre.

QUESTIONS–GUIDES SUR L'INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DES GENRES

- Comment les directives et les lignes directrices concernant le genre définissent-elles concrètement les fonctions à remplir sur le terrain?
- Comment cela appuie-t-il le mandat de la mission?
- Faut-il faire rapport sur les objectifs liés au genre?

TÂCHES ÉVENTUELLES

- Il importe de cerner le besoin en information liée au genre dans l'ordre d'opération/plan d'opération. On recueille cette information pendant le cycle du renseignement et en entretenant des relations avec d'autres ministères fédéraux et avec les organismes de l'Organisation des Nations Unies en consultant les organisations non gouvernementales et en assurant la liaison avec d'autres acteurs concernés.

ÉTAPE 5 RÉVISION DU PLAN

APERÇU

La surveillance, l'évaluation et les rapports sont essentiels pour garantir le succès de la mission.

Des examens délibérés des progrès sont essentiels pour vérifier si les facteurs pris en compte et les déductions faites antérieurement au cours de l'étape de la planification sont encore valides.

Cela importe particulièrement quand on inclut la perspective des genres dans la planification, car on sait que les rôles genrés risquent de changer au cours d'une opération. Il faut donc surveiller cet aspect de près et s'en soucier.

QUESTIONS–GUIDES SUR L'INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DES GENRES

- Les données sont-elles suffisantes pour mesurer les résultats? Sinon, quelles stratégies d'atténuation permettraient de remédier aux lacunes?
- Comment pouvons-nous évaluer les progrès en ce qui concerne les objectifs liés aux questions de genre? A-t-on établi des indicateurs pour mesurer l'efficacité de l'opération à ces égards? Permettent-ils d'évaluer les répercussions sur divers groupes de personnes?

TÂCHES ÉVENTUELLES

- Exécuter une évaluation stratégique ou de la campagne qui comporte expressément des critères pour mesurer les progrès/la réussite au chapitre des objectifs liés aux questions de genre. Songer à mesurer le rendement (si quelque chose a été fait) plutôt qu'à mesurer l'efficacité (la qualité d'exécution de ce qui a été fait).

Intégrer la perspective des genres au moyen d'une...

Fonction d'état-major

Pour les Forces armées canadiennes, la perspective des genres devrait s'appliquer dans tout le spectre des opérations, depuis les crises humanitaires jusqu'aux conflits armés et aux opérations de paix.

Une fonction d'état-major procure une expertise dans un domaine bien précis pour garantir que des facteurs clés soient pris en considération au cours de l'opération. Comme la perspective des genres s'applique à tous les domaines de la fonction d'état-major, les questions qui suivent sont des exemples montrant comment chacun pourrait envisager cette perspective dans la planification et l'exécution des opérations. Ces questions sont issues à la fois du *Gender Functional Planning Guide* du Commandement allié Opérations de l'OTAN et des séances de consultations internes avec des experts en la matière.

DÉFINITIONS

Violence sexuelle et sexiste (VSS) : Violence dont une personne fait l'objet à cause de son genre ou de son sexe. Elle comprend les actes qui engendrent des traumatismes physiques, psychologiques ou sexuels ou des souffrances, la menace de tels actes, la contrainte et d'autres privations limitant la liberté. N'importe qui peut être victime de VSS, mais c'est plus souvent le cas des femmes et des filles. Quand cette forme de violence est employée comme arme de guerre, on dit qu'il s'agit de **VSS liée aux conflits (VSSLC)**, et elle peut dès lors être considérée comme un crime de guerre ou comme un crime contre l'humanité.

Exploitation et violence sexuelle (EVS) : Le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, entre autres, pour en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. La violence sexuelle (ou l'abus sexuel) consiste en l'intrusion physique de nature sexuelle, ou en la menace d'un tel acte, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.

J1 PERSONNEL

- Les documents, l'information et l'instruction concernant le déploiement existent-ils dans les deux langues officielles?
- Des politiques internes sur le personnel existent-elles selon les besoins de l'opération?
- Les ordres d'opération comprennent-ils la politique sur l'inconduite sexuelle, et le personnel en a-t-il été bien informé?
- Existe-t-il des mécanismes pour signaler aux quartiers généraux supérieurs les problèmes particuliers ayant une dimension liée au genre, par exemple les cas d'inconduite sexuelle?
- Les normes relatives au comportement ont-elles été décrites et expliquées, par exemple à l'endroit d'autres membres du personnel canadien et/ou de la coalition de la population locale, etc.?
- Les politiques explicites sur les risques d'exploitation sexuelle ont-elles été expliquées?
- Y a-t-il un processus établi pour réagir aux cas soupçonnés d'exploitation et de violence sexuelles dans la population, pour les signaler et pour faire enquête sur eux?

J2 RENSEIGNEMENT

- La JIPOE comprenait-elle une évaluation faite en fonction des modèles PMESII/ZSCOPE et décrivant les facteurs socioculturels propres à l'opération?
- Quelles sont les attitudes et les opinions de la population locale à l'égard des forces armées?
- Le besoin en données démographiques désagrégées a-t-il été cerné dans les plans de recherche et d'analyse du renseignement?
- A-t-on réuni et utilisé des données démographiques désagrégées aux fins de l'analyse du renseignement?
- Les sources de renseignement comprennent-elles des femmes et des hommes?
- Faut-il des interprètes et des spécialistes de différentes cultures et de différents genres?
- Le rôle des femmes dans la société est-il bien décrit, par exemple l'influence qu'elles peuvent exercer pour prévenir l'extrémisme violent, ou lui faire échec, ou les deux?
- Les évaluations des risques et des menaces dans la ZO décrivent-elles les différences possibles liées à divers groupes tels que les femmes, les hommes, les filles et les garçons?

J3 OPÉRATIONS

- Différents groupes de la population locale ont-ils différentes préoccupations relatives à la sécurité?
- Le plan opérationnel fait-il état d'activités qui, dans la ZO, auront des répercussions sur les opérations, par exemple les célébrations religieuses ou les fêtes locales?
- Au cours des opérations cinétiques, l'évaluation des dommages de combat comprend-elle la description de toute répercussion disproportionnée sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons?
- Les groupes démographiques concernés ont-ils été consultés sur les objectifs en matière de sécurité? Sinon, quels obstacles empêchent-ils leur participation?
- Le dialogue avec les chefs clés inclut-il les organisations représentant tous les groupes vulnérables de la population?
- Dans les rapports opérationnels, faut-il inclure des données démographiques désagrégées (sexe, âge, langue, culture, etc.)?
- La composition des équipes des FAC entretenant le dialogue avec la population locale reflète-t-elle les besoins spéciaux (genre, âge, position sociale, langue, etc.?
- Les règles d'engagement abordent-elles les particularités du contexte socioculturel de la ZO, par exemple l'emploi ou la présence d'enfants-soldats?
- Comment la perspective des genres peut-elle être incluse dans les tâches opérationnelles telles que les patrouilles, la reconnaissance et les opérations anti-insurrectionnelles?
- A-t-on repéré des habitudes de déplacement importantes chez les femmes, les hommes, les filles et les garçons?
- Peut-on faire coïncider les patrouilles avec la participation de la population aux activités sociales, économiques et politiques, par exemple la collecte de bois et d'eau, les déplacements entre le domicile et l'école et vice-versa, les activités rémunératrices, etc.?

- Les itinéraires des patrouilles peuvent-ils être adaptés aux différents besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons en matière de sécurité? Par exemple, incluent-ils les secteurs désignés par le J2 comme étant des endroits où des violations des droits de la personne pourraient être commises?
- Les femmes, les hommes et les sous-groupes appropriés de la population ont-ils été inclus dans la préparation des négociations, des accords politiques, des pourparlers de paix et des entretiens avec les dirigeants?
- Les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) prennent-ils en considération les divers rôles et les attentes sociales des femmes, des hommes, des filles et des garçons? Par exemple, les besoins particuliers des femmes soldats et des enfants-soldats de l'endroit quant au logement, aux études et aux possibilités d'emploi?

J4 LOGISTIQUE

- Le concept de maintien en puissance (mouvements dans le théâtre, entreposage, alimentation, etc.) touche-t-il indûment les populations vulnérables?
- Une évaluation des effets secondaires des activités logistiques sur la population et le paysage locaux a-t-elle eu lieu? Les effets négatifs ont-ils été atténués?
- Avons-nous songé aux possibilités axées sur les perspectives de genre+ en attribuant des contrats et dans nos activités commerciales? Ces possibilités vont-elles dans le sens des objectifs opérationnels? Quels sont les effets de la discrimination positive?
- Les contrats sont-ils adjugés à des entreprises ayant des antécédents transparents au chapitre des droits de la personne?
- Les contrats sont-ils adjugés à des entreprises qualifiées dirigées par des femmes et appuyant les groupes vulnérables de la société locale?
- Dans le pays hôte, y a-t-il des considérations culturelles en ce qui concerne l'embauche de diverses entreprises?
- Les entrepreneurs choisis respectent-ils les normes des FAC, de l'OTAN et de l'Organisation des Nations Unies en matière de comportement et traitent-ils leurs employés convenablement?
- Comment faites-vous respecter la discipline par le personnel embauché à forfait qui exploite les populations vulnérables (bordels, traite des personnes et enfants-soldats)?
- A-t-on analysé convenablement l'embauche et l'emploi du personnel civil local pour favoriser l'égalité des chances au profit de tous les membres de la population?
- Dans les camps ou les emplacements statiques, y a-t-il des installations suffisantes et convenables pour les femmes et les hommes (douches, salles de bain, buanderie)?
- Faut-il des fournitures médicales et personnelles particulières pour les femmes et les enfants?
- Est-il nécessaire que des femmes jouent certains rôles dans le J4 (p. ex. agentes des marchés) pour faciliter la liaison avec les entreprises locales?

J5 PLANS

- Les déductions issues du processus de planification et axées sur les questions de genre+ ont-elles été intégrées dans les ordres écrits?
- Les plans et les ordres opérationnels intègrent-ils la perspective des genres+ dans le schème de manœuvre et contiennent-ils une annexe sur les genres+ se rapportant expressément à l'opération?
- L'équipe de planification a-t-elle reçu une formation suffisante pour intégrer la perspective des genres?
- Dans le contexte d'une mission d'instruction, prend-on en considération, dans les initiatives de recrutement et d'instruction, le type de membres des FAC qui composeront la force?
- Là où des contraintes culturelles s'appliquent, songe-t-on à faire en sorte que des femmes membres des FAC instruisent les femmes locales?
- Les femmes locales participent-elles au processus de planification des négociations, des accords politiques, des pourparlers de paix et des entretiens avec les dirigeants clés? Quels obstacles empêchent-ils leur participation?
- Les programmes de réforme du secteur de la sécurité sont-ils inclusifs, notamment en ce qui concerne les besoins en matière d'instruction et d'infrastructure?

J6 COMMUNICATIONS

- Dans la planification de l'infrastructure nécessaire aux communications, se soucie-t-on de réduire au minimum les incidences sur la population locale?
- A-t-on fait une évaluation axée sur les questions de genre+ relativement à l'infrastructure nécessaire pour appuyer les opérations psychologiques (p. ex. méthodes de communication employées par la population locale, etc.)?

J7 INSTRUCTION, EXERCICES ET LEÇONS RETENUES

- Le personnel de la force opérationnelle, à tous les niveaux, a-t-il reçu la formation nécessaire sur la perspective des genres?
- Les concepts et les scénarios relatifs à la perspective des genres sont-ils intégrés dans l'instruction individuelle/collective et dans les exercices?
- Les exercices de confirmation préalables au déploiement comportent-ils des objectifs d'instruction expressément axés sur la perspective des genres+?
- Offre-t-on une formation sur le droit humanitaire international ainsi que sur les conventions et lois concernant les droits de la personne?
- Dans les exposés sur la perspective des genres+, demande-t-on de prendre en compte les normes culturelles liées aux genres+ et sociales, et les attentes des populations locales à ces égards?
- Faut-il des exposés sur la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits et sur l'exploitation et la violence sexuelle?
- Dans les leçons retenues, aborde-t-on la question des genres+?
- Les leçons retenues pertinentes liées à la perspective des genres+ sont-elles examinées et incluses dans les cycles de planification ultérieurs?

J8 FINANCES

- Y a-t-il des fonds suffisants pour offrir des possibilités en matière d'éducation et d'emploi axées sur la perspective des genres+?
- Des fonds sont-ils réservés aux projets qui appuient les populations vulnérables?

J9 DIALOGUES/COOPÉRATION CIVILO-MILITAIRE

- Les activités de liaison/axées sur le dialogue et prévues dans le processus de planification opérationnelle favorisent-elles une participation égale et l'autonomisation de toutes les populations vulnérables de la ZO ainsi que leur sécurité et la protection des droits de la personne?
- Des liens ont-ils été établis avec des organisations qui se préoccupent de la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits, de la sécurité et de la sûreté des femmes, des droits de la personne et de toute autre dimension de la perspective des genres+ se rapportant au mandat opérationnel?
- Des liens ont-ils été établis avec des organisations internationales, des institutions du gouvernement hôte et la société civile pour examiner et gérer la perspective des genres?
- Comprend-on les rôles et les attentes typiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans la société et aussi dans l'unité familiale?

CHEF – GÉNIE INTERARMÉES

- Prend-on en compte la sécurité de l'environnement de tous les membres des FAC quand on planifie la construction et le fonctionnement des installations?
- La conception et la planification des camps prennent-elles en considération les besoins différents des hommes et des femmes et ceux de divers autres groupes?
- Les installations offrent-elles à tous les membres du personnel des espaces pour soins personnels sûrs et protégés?
- A-t-on pris en compte les répercussions du développement de l'infrastructure sur la population locale?
- Quels effets les travaux d'infrastructure militaires ont-ils sur le paysage physique? Une évaluation a-t-elle porté sur leurs répercussions sur la population locale?

- Les populations vulnérables sont-elles consultées sur les priorités quant aux constructions de mise en valeur?
- A-t-on évalué les conséquences des opérations de mobilité et de contre-mobilité pour des segments particuliers de la population?

SERVICES DE SANTÉ

- La force opérationnelle comprend-elle du personnel médical masculin et féminin?
- Dans la zone d'opérations, quels matériels, quelle formation et quelles compétences d'ordre médical faut-il?
- Y a-t-il des contraintes culturelles à prendre en considération quand l'aide médicale est fournie?

CONSEILLERS JURIDIQUES

- Quelles lois sur l'aide humanitaire internationale se rapportent-elles à la zone d'opérations?
- Prenons-nous en considération la perspective des genres+ adoptée par le système judiciaire de la zone d'opérations?
- Comment le système juridique du pays hôte traite-t-il différemment les femmes, les hommes, les filles et les garçons?
- Faut-il des conseils juridiques à l'égard de n'importe quel aspect particulier de la perspective des genres+ dans la zone d'opérations?

CONSEILLER EN POLITIQUES

- Les objectifs opérationnels s'harmonisent-ils avec la politique étrangère officielle du gouvernement du Canada relativement aux questions de genre+?
- Le pays où nous travaillerons possède-t-il un plan d'action national?
- Quelles considérations liées aux genres+ influent-elles sur l'environnement stratégique ou politique dans la zone d'opérations?

AFFAIRES PUBLIQUES

- Qui sont les intervenants/influenceurs qui peuvent faciliter les communications avec les groupes touchés dans le théâtre? Peuvent-ils faire mieux comprendre le conflit ou l'exécution des opérations?
- Dans le libellé de la stratégie de communication et les messages qu'elle contient, prend-on en considération les différents groupes de personnes (ACS+)?
- Les groupes visés désignés reflètent-il bien la véritable diversité de la population dans la ZO?
- Quels produits de communication conviennent-ils le mieux aux groupes particuliers de personnes avec qui nous voulons communiquer?
- Avec quel moyen allons-nous communiquer avec les groupes visés?

QUESTIONS TRANSVERSALES

- En planifiant et en exécutant les opérations d'information, songe-t-on à influer sur divers sous-groupes de la population et prend-on alors en compte les diverses méthodes de communication employées par chacun? (J2/J3/J5/J9)
- A-t-on adopté un protocole ou une méthodologie, ou les deux, pour respecter les traditions et les limites au cours de l'exécution des opérations? Par exemple, des traditions culturelles qui pourraient limiter les femmes aux sphères privées de la société, etc.? (J2/J5/J9)
- Quelles organisations font-elles respecter la RCSNU 1325 dans cette ZO? (J2/J9)
- Quels projets de développement social importent-ils? La priorité consiste-t-elle à appuyer les efforts faits pour assurer la sécurité locale et à favoriser la sécurité et les droits des groupes vulnérables, ou a-t-elle pour objet le développement social, politique et économique dans son ensemble? (J2/J5/J9)
- Avons-nous évalué les incidences éventuelles de l'opération sur la population, en incluant tout effet secondaire ou tertiaire? (J2/J3/J5)

- Comment la population peut-elle influer sur l'opération? (J2/J3/J4)
- La zone d'opérations comprend-elle des secteurs importants tels que des sanctuaires tribaux ou religieux, des frontières politiques, des campements de personnes déplacées dans leur propre pays, des routes commerciales, etc.? A-t-on conçu des mesures pour atténuer les répercussions involontaires? (J2/J3/J5)
- A-t-on pris en considération les aspects pertinents de la perspective des genres+ en dressant le plan de désignation des cibles (p. ex. horaires, emplacements, habitudes de vie, etc.)? (J2/J3)
- Les planificateurs envisagent-ils d'adopter ou d'accepter des projets de développement social (appuyer la sécurité, la sûreté et les droits des populations vulnérables ainsi que leur développement social, politique et économique)? (J2/J5/J9)
- A-t-on désigné le CQG, ou le PLQG, ou les deux, dans le tableau de dotation de la force opérationnelle? (J3/J5/J7)
- La force opérationnelle dispose-t-elle d'un personnel qualifié pour exécuter les tâches militaires suivantes, au besoin (J3/J5/J7) :
  - Fouiller les hommes, les femmes et les enfants;
  - Assurer des services d'interprétation pour communiquer avec divers sous-groupes;
  - Fournir des soins médicaux aux hommes, aux femmes et aux enfants;
  - Dialoguer avec les hommes, les femmes, les garçons et les filles, ou avec des groupes mixtes;
  - Intervenir dans des situations ayant un volet lié aux genres, par exemple des cas de violence sexuelle liée aux conflits.
- Les besoins de tous les groupes touchés (soldats de sexe féminin ou masculin, enfants-soldats) sont-ils pris en compte dans la planification et l'exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (p. ex. logement, études, possibilités d'emploi)? (J3/J5)

EN RÉSUMÉ

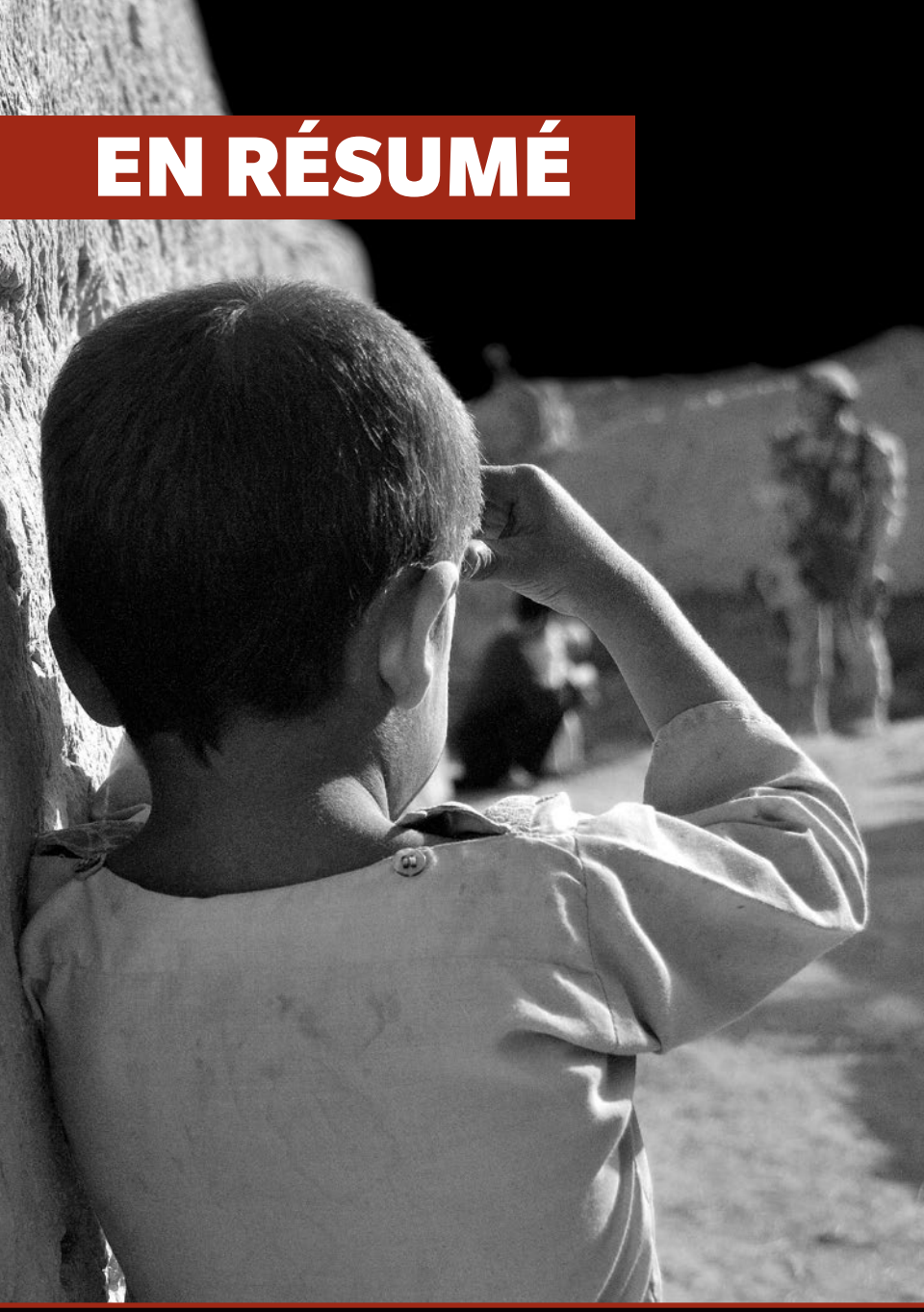

L'intégration de la perspective des genres dans la planification et l'exécution des opérations procure un avantage stratégique qui favorise la réussite de la mission en améliorant l'efficacité opérationnelle au moyen de l'élargissement de nos points de vue, en améliorant notre compréhension des cultures grâce au développement des relations professionnelles et en approfondissant la compréhension des effets des opérations.

Elle renforce aussi la légitimité des opérations des FAC en faisant en sorte que les actions soient mieux ciblées et conçues pour prévenir, éviter ou réduire au minimum les torts que pourraient subir les groupes vulnérables.

L'adoption d'une approche organisationnelle systématique est nécessaire pour garantir l'application cohérente de la perspective des genres dans toute la gamme des activités et des opérations.

Tous les membres des FAC partagent la responsabilité de veiller à ce que les perspectives des genres soient systématiquement intégrées à la planification et à l'exécution opérationnelles.

L'intégration de la perspective des genres est une **responsabilité du commandement.**

ACRONYMES

ACS+	Analyse comparative entre les sexes plus
BECI	besoins essentiels du commandant en information
CQG	conseiller pour les questions de genre
DDR	désarmement, démobilisation et réintégration
EVS	exploitation et violence sexuelles
FAC	Forces armées canadiennes
JIPOE	préparation interarmées de l'environnement opérationnel fondée sur le renseignement
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PA	plan d'action
PLQG	point de liaison pour les questions de genre
PMESII	politique, militaire, économique, social, infrastructurel, informationnel
RCSNU	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies
VSS	violence sexuelle et sexiste
VSSLC	violence sexuelle et sexiste liée aux conflits
ZSCOPE	zones, structures, capacités, organisations, personnes, événements

RÉFÉRENCES

1. Centre nordique pour le genre dans les opérations militaires. *Gender Perspectives in Military Operations*, NCGM, mars 2010. Sur Internet : <URL: http://www.act.nato.int/images/stories/structure/genderadvisor/soldiers_card_20150200.pdf >.

2. Condition féminine Canada. *Introduction à l'ACS+*. Dernière modification le 26 septembre 2018. Sur Internet : <URL: http://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/course-cours-fr.html>.

3. Conseil de sécurité. *Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) 1325 : Les femmes, la paix et la sécurité*, adoptée par le Conseil de sécurité lors de sa 4213e réunion le 31 octobre 2000. [RCSNU connexes : RCSNU 1820 (2008), RCSNU 1888, 1889 et 1960 (2009-2010), RCSNU 2106 (2013), RCSNU 2122 (2013)]. Sur Internet : <URL: http://unscr.com/>.

4. Département des opérations de maintien de la paix et département de l'appui aux missions des nations unies. *DPKO/DFS Guidelines: Integrating a Gender Perspective into the Work of the United Nations Military in Peacekeeping Operations*, New York, DOMP/DAM NU, mars 2010.

5. Egnell, Robert. *Implementing a Gender Perspective in Military Organization and Operations: The Swedish Armed Forces Model*. Uppsala (Suède), Université d'Uppsala, 2012.

6. Forces Armées Suédoises. *Whose Security? Practical Examples of Gender Perspectives in Military Operations*, Stockholm, Centre nordique pour le genre dans les opérations militaires, février 2015.

7. Général J.H. Vance, chef d'état-major de la défense. *Directive du CEMD pour l'intégration de la RCSNU 1325 et de résolutions connexes à la planification et aux opérations des FAC*, janvier 2016. Sur Internet : <URL: http://forces.gc.ca/en/operations-how/cds-directive.page>.

8. Général Manfred Lange et Amiral C A Johnstone-Burt OBE, commandants suprêmes des Forces alliées – Europe et Transformation. *Bi-SC Directive 40-1 Integrating UNSCR 1325 and Gender Perspective in the NATO Command Structure*, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, 8 août 2012. Sur Internet : <URL:http://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2015_04/20150414_20120808_NU_Bi-SCD_40-11.pdf>.

9. Grand quartier général des puissances alliées en Europe. *Allied Command Operations: Gender Functional Planning Guidance*, Shape, Belgique, OTAN, juillet 2015.

10. Groothedde, Stephanie. *Gender Makes Sense—A Way to Improve Your Mission*, 2e éd., Pays-Bas, Centre d'excellence pour la coopération civilo-militaire, 2013.

11. PfPC SSRWG et EDWG. *Handbook on Teaching Gender in the Military*, Genève, DCAF et PfPC, 2016. Sur Internet : URL<http://www.dcaf.ch/teaching-gender-military-handbook>.

12. *Publication interarmées des Forces canadiennes (PIFC) 101 : Doctrine militaire canadienne*, Ottawa, Service de la doctrine interarmées, 1re éd., Centre d'expérimentation des Forces canadiennes, 2009. Sur Internet : <URL:http://www.cfd-cdf.forces.gc.ca/sites/page-eng.asp?page=3391>.